



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Efficacité de l'action des administrateurs et mandataires judiciaires

Question écrite n° 26704

### Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'efficacité et le contrôle de l'action des administrateurs et des mandataires judiciaires au soutien des entreprises en difficultés. Selon les dernières données disponibles, il apparaît que le nombre de défaillances d'entreprises, recoupant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou bien de liquidation judiciaire directe auprès d'un tribunal, s'est élevé à 52 000 environ pour l'année 2019. La grande majorité des entreprises impactées sont les petites et moyennes entreprises (PME). Cette situation est dramatique pour les entrepreneurs, lesquels peuvent se retrouver dans une situation d'extrême précarité, et nuit gravement à l'économie française. Le rôle de la prévention dans ce domaine constitue une caractéristique majeure du système juridique français et devra être renforcée avec la transposition de la directive dite « restructuration et insolvabilité ». L'efficacité et le contrôle des administrateurs et des mandataires judiciaires sont, à cet égard, souvent remis en cause par les débiteurs concernés, lesquels contestent leur bonne volonté de sauver l'entreprise du fait de leur mode de rémunération. Aussi, elle l'interroge sur les intentions du Gouvernement pour œuvrer dans le sens de la prévention et de la sauvegarde des entreprises ainsi que sur le contrôle de l'activité des administrateurs et des mandataires judiciaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Tolmont](#)

**Circonscription :** Sarthe (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26704

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** [Justice](#)

**Ministère attributaire :** [Justice](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 février 2020](#), page 1161

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)